

HONORAIRES DE L'AGENCE POUR LES LOCATIONS & LA GESTION

LOCATION RESIDENCE PRINCIPALE :

Visites, constitution du dossier, rédaction d'acte :

24€ par m2 habitable pour les frais de visite, constitution de dossier et rédaction d'acte, partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire, soit 12€ par m2 chacun.

Etat des lieux :

6€ par m2 pour les frais d'état des lieux partagés par moitié entre le propriétaire et le locataire, soit 3€ par m2 chacun.

Autres locations d'habitation (code civil, résidence secondaire, bail société) 1 mois de loyer charges comprises à la charge du locataire

GESTION LOCATIVE : 5% HT soit 6% TTC

Assurance GLI (Garantie de Loyers Impayés), **sans** détérioration immobilière 2,55%

Assurance GLI (Garantie de Loyers Impayés), **avec** détérioration immobilière 2,80%

HONORAIRES EN VIGUEUR A COMPTER DU 01 MARS 2020